

Commission : Conseil de Sécurité historique

Question : 29 novembre 1947 : le vote de la résolution 181 sur le plan de partage de la Palestine

Auteur : France

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le territoire de la Palestine est contrôlé par les colonies françaises et anglaises. Le 29 septembre 1947, l'ONU conclut la résolution 181, qui partage ce territoire en trois parties, de manière équitable, entre juifs et musulmans. À cette époque, rappelons que l'ONU ne compte encore que 57 membres, contre 193 aujourd'hui. Six mois après l'adoption de cette résolution, Israël était créé et proclamait son indépendance ; deux jours plus tard, les pays limitrophes lui déclaraient la guerre, guerre qui, hélas, se poursuit toujours de nos jours, avec les conséquences que l'on sait.

Mais quelle était la position des États membres à cette époque ? Rappelons que la Seconde Guerre mondiale venait tout juste de toucher à sa fin, et que des millions de juifs avaient été massacrés par le régime nazi. Ceux qui y avaient échappé avaient fui le Vieux Continent. L'Union européenne n'existait pas encore (son ancêtre, la Communauté européenne économique, ne verrait le jour qu'en mars 1957 avec le Traité de Rome), et l'émigration massive de juifs vers la Palestine (majoritairement), dont le territoire était alors contrôlé par le Royaume-Uni, n'était déjà pas sans poser problème, car l'on se doutait bien que la création d'un nouvel État dans une telle zone et de telles circonstances pourrait signer l'avènement d'une guerre.

Afin de mieux comprendre la situation de l'époque, nous nous proposons de rappeler brièvement la position des différents pays ayant pris part au vote de cette résolution 181 :

Pour : Se prononcèrent en faveur de cette résolution des pays comme les États-Unis, l'Union Soviétique et la France, qui étaient, rappelons-le, tout récemment sortis de la guerre et selon lesquels la répartition de ce territoire était la meilleure des solutions à adopter, ou en tout cas la plus souhaitable.

Contre : Se trouvaient bien sûr dans le camp du « Contre » les pays directement affectés par la résolution : l'Égypte, la Jordanie et le Royaume-Uni, qui soutenaient la thèse que la création d'un nouvel État modifierait trop dangereusement la configuration géopolitique de la région et l'indépendance de chacun des pays.

Abstention : Au rang des pays membres ayant fait le choix plus prudent de l'abstention, se trouvaient notamment l'Argentine et le Mexique, qui étaient à vrai dire plutôt préoccupés, à l'époque, par l'idée de faire revenir le calme dans leur pays respectif après toute une série de révoltes.

La France a donc, dès le début, soutenu la création de l'État d'Israël, mais n'a jamais défendu la guerre qui s'est immédiatement déclenchée ensuite, et continue aujourd'hui de faire des ravages. Dans l'actualité, et eu égard aux circonstances, chacun a probablement pu se rendre compte que la France avait un tant soit peu reconsidéré la question, et n'aidait plus tant Israël, mais plutôt la Palestine et son peuple. De notre point de vue, les conséquences de ce plan de partage ont en effet été bien pires que celles que l'on attendait, et après des années et des années de guerres, et en dépit des nombreux avertissements émis ici-même à son encontre, par nous-mêmes, Israël poursuit de façon systématique son inacceptable programme d'occupation et de colonisation du territoire palestinien, au mépris des populations qui y vivent. Et la France considère que c'est là un frein majeur à tout espoir de paix, et ne saurait pour cette raison l'accepter plus longtemps.

Plus de 500 millions d'euros ont déjà été envoyés par la France à destination de la Palestine, et plus précisément au gouvernement de Mahmoud Abbas, afin de le soutenir économiquement – et politiquement, bien sûr. Cette aide, si son montant pourrait à première vue sembler impressionnant, ne saurait en aucun cas être suffisant : ce n'est pas l'argent qui mettra fin aux incessants bombardements israéliens dans la zone palestinienne.

La France est une grande puissance économique, mais aussi militaire. Elle compte avec l'une des armées les plus puissantes au Monde. Et nous commençons aujourd'hui à considérer très sérieusement, au vu et su du passif, c'est-à-dire après l'échec des nombreuses tentatives de réconciliation ayant été effectuées sur le terrain politique et diplomatique et étant restées lettres mortes, et malgré les trop nombreux rappels à l'ordre et autres condamnations que nous avons dû émettre ici-même à l'encontre d'Israël, de sa politique et de son gouvernement, que la fin de ce conflit régional ayant des répercussions mondiales pourrait bien nécessiter une intervention militaire commune, concertée, réfléchie, exemplaire, afin d'obtenir par la force ce que les voies diplomatiques n'ont jamais pu atteindre : un cessez-le-feu définitif entre les deux pays et l'ouverture de nouvelles négociations. Ce n'est qu'avec la Paix, fut-elle imposée, qu'une nouvelle répartition du territoire semble possible.